

## Service Repro Pilote caprin Maîtriser la reproduction de mon troupeau

Dans le cadre du Plan Filière caprin-ovin lait, programme financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les entreprises de conseil élevage et entreprises de mise en place proposent une prestation pour vous aider à **mieux maîtriser la reproduction** de votre troupeau. Ce suivi d'élevage sur 12 à 18 mois comprend :

1. une **visite commune initiale** (ECEL et EMP) : audit, définition des objectifs et plan d'actions
2. un suivi de la **mise en œuvre des plans d'action** (ECEL)
3. un suivi des **actes spécifiques à la reproduction** (EMP)
4. une **visite commune finale** (ECEL et EMP) : bilan des actions et des résultats

<b>Prénom, NOM de l'éleveur ou Dénomination de l'élevage :</b>	
<b>N° SIRET :</b>	
<b>Commune :</b>	

Je, soussigné, atteste être informé que la prestation  
dont je bénéficie fait l'objet d'un **soutien de la  
Région Auvergne-Rhône-Alpes** auprès des  
organismes prestataires, à hauteur de :

**210 € pour mon ECEL  
et  
210 € pour mon EMP**

**Fait le :**

**Signature :**